

EURE-ET-LOIR NUMÉRIQUE  
Syndicat Mixte Ouvert

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL  
N° 25\_0059

REUNION DU  
30 SEPTEMBRE 2025

OBJET :

RAPPORT N° 10

APPROBATION DE L'ADHESION A  
L'ASSOCIATION ADULLACT  
(ASSOCIATION DES  
DEVELOPPEURS ET DES  
UTILISATEURS DE LOGICIELS  
LIBRES POUR LES  
ADMINISTRATIONS ET LES  
COLLECTIVITES TERRITORIALES)

**NOMBRE DE VOIX :**

Nombre de membres en exercice	51
Nombre de membres présents ou représentés	27
Nombre de voix en exercice :	90
Nombre de voix présentes ou représentées :	53
Nombre de suffrages exprimés :	53

Étaient présents :

**Conseil départemental :**

M. Jacques LEMARE, Mme Evelyne DELAPLACE, M. Rémi MARTIAL,

**Conseil régional :**

Mme Estelle COCHARD,

**EPCI :**

M. Jean BARTIER, M. Jérôme DEPONDT, M. François FOUGEROL, M. Jean-Michel POISSON, M. Jean-Louis RAFFIN, M. Yves VEILLOT, M. François BELHOMME (suppléant de Mme Patricia BERNARDON), Mme Armelle THERON-CAPLAIN (suppléante de M. Dominique BONNET), M. Philippe GASSELIN, M. Joël DELPORTE, M. Pascal JABLONKA (suppléant de M. Laurent CLEMENTONI), M. Christian BICHON, Mme Corine LE ROUX,

Étaient absents représentés :

**Conseil Départemental :**

M. Christophe LE DORVEN, Mme Sylvie HONNEUR-BUCHER, Mme Delphine BRETON, M. Marc GUERRINI,

**Conseil régional :**

Mme Sylviane BOENS, M. Pierre-Frédéric BILLET,

**EPCI :**

M. Gérald COIN, Mme Emmanuelle BONHOMME, Mme Virginie QUENTIN, Mme Aliette LE BIHAN,

Pouvoirs :

M. Christophe LE DORVEN donne pouvoir à M. Jacques LEMARE  
Mme Sylvie HONNEUR-BUCHER donne pouvoir à Mme Evelyne DELAPLACE  
Mme Delphine BRETON donne pouvoir à M. Rémi MARTIAL  
M. Marc GUERRINI donne pouvoir à M. Joël DELPORTE  
Mme Sylviane BOENS donne pouvoir à Mme Estelle COCHARD  
M. Pierre Frédéric BILLET donne pouvoir à Jean-Michel POISSON  
M. Gérald COIN donne pouvoir à M. Yves VEILLOT  
Mme Emmanuelle BONHOMME donne pouvoir à M. Jean-Louis RAFFIN  
Mme Virginie QUENTIN donne pouvoir à M. Jérôme DEPONDT  
Mme Aliette LE BIHAN donne pouvoir à M. François FOUGEROL

Étaient absents non représentés :

**Conseil Départemental :**

M. Francis PECQUENARD, M. Stéphane LEMOINE, M. Jean-Noël MARIE

**Conseil régional :**

M. Harold HUWART, M. Aleksandar NIKOLIC

**EPCI :**

M. John BILLARD, M. Pascal AUBRY, M. Cyril LUCAS, M. Jacques ALIM, M. Gilbert GALLAND, M. Frédéric GIROUX, M. Aïssa HIRTI, M. Denis GOUSSU, M. Michel GIRARD, M. Claude EPINETTE, M. Jean-Albert BASSOULET, Mme Sylvie ROLAND, M. Jean-Luc GRARE, M. Olivier LECOMTE, M. Bruno PERRY, Mme Stéphanie THOMAS, M. Francis BESNARD, Mme Stéphanie COUTEL, M. Eric GERARD

Secrétaire de séance : M. Jérôme DEPONDT

LE CONSEIL SYNDICAL

Dûment convoqué le 24 septembre 2025,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le rapport n° 10 du Président,

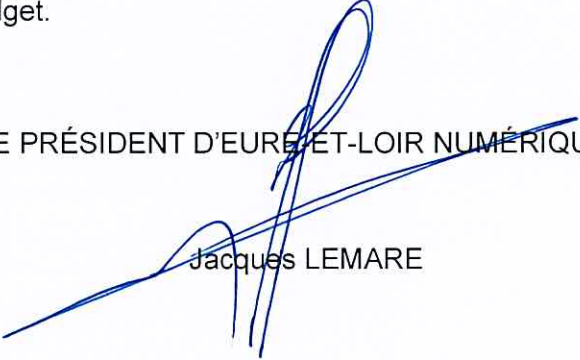
**Considérant** l'intérêt d'une adhésion d'Eure-et-Loir Numérique à l'ADULLACT,

**DECIDE A L'UNANIMITÉ :**

- **D'APPROUVER** l'adhésion d'Eure-et-Loir Numérique à l'ADULLACT, Association des Développeurs et de Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales,
- **DE DECIDER** l'inscription du montant de la cotisation annuelle au budget.

LE PRÉSIDENT D'EURE-ET-LOIR NUMÉRIQUE,

Jacques LEMARE





CONSEIL SYNDICAL  
Séance du 30 septembre 2025

RAPPORT N°10

Vie institutionnelle

**Approbation de l'adhésion à l'association ADULLACT  
(Association des Développeurs et de Utilisateurs de Logiciels Libres  
pour les Administrations et les Collectivités Territoriales)**

L'ADULLACT (Association des Développeurs et de Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales) est une association créée en 2002 qui a pour objectifs de soutenir et coordonner l'action des Administrations et Collectivités territoriales dans le but de promouvoir, développer et maintenir un patrimoine de logiciels libres utiles aux missions de service public.

Elle met en place des projets informatiques libres répondant aux besoins de ses adhérents et en coordonnant les compétences territoriales, dans une démarche de mutualisation des ressources.

Les outils informatiques proposés aux adhérents comprennent par exemples une plate-forme de télétransmission d'actes et un service de remontée d'information citoyenne.

Un outil récemment mis en place par l'ADULLACT et qui serait utile à Eure-et-Loir Numérique est Asqatasun : ce logiciel permet de mesurer le niveau d'accessibilité d'un site Internet par rapport au Référentiel Général d'Accessibilité des Administrations (RGAA).

Eure-et-Loir Numérique pourrait utiliser Asqatasun pour identifier les pistes d'amélioration de son site Internet en matière d'accessibilité, et surtout pour vérifier l'accessibilité du nouveau portail usager qui est une des composantes du nouvel outil métier en cours de développement.

Pour un établissement public de moins de 25 agents, la cotisation annuelle à l'ADULLACT est de 250 €.

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le rapport du Président,

**Considérant** l'intérêt d'une adhésion d'Eure-et-Loir Numérique à l'ADULLACT,

**LE CONSEIL SYNDICAL EST SOLlicitÉ AFIN :**

- **D'APPROUVER** l'adhésion d'Eure-et-Loir Numérique à l'ADULLACT, Association des Développeurs et de Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales,
- **DE DECIDER** l'inscription du montant de la cotisation annuelle au budget.